



## Deuxième séance

Lundi 5 juin 2006, 10 h 20

Présidence de M. Sajda

### ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de déclarer ouverte la deuxième séance de la 95<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Ce matin, nous ouvrons la discussion générale sur les rapports importants que vous aborderez en plénière de la Conférence. L'un de ces rapports est celui du Président du Conseil d'administration que M. Tomada a déjà présenté lors de la première séance de la Conférence mercredi dernier. Les autres rapports sont ceux du Directeur général. Celui-ci ne tardera pas à les présenter. Il s'agit du rapport I(C) intitulé *Changements dans le monde du travail*; du rapport I(A): *Exécution du programme de l'OIT en 2004-05*; et du rapport sur *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*.

Je reviendrai plus tard sur le quatrième rapport – le rapport I(B), rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail – qui sera discuté séparément.

Maintenant, avec votre autorisation et avant de laisser la parole au Directeur général pour qu'il présente ses rapports, j'aimerais apporter quelques commentaires personnels à la Conférence.

La Conférence internationale du Travail doit examiner, à sa 95<sup>e</sup> session, une série de thèmes importants, notamment le rapport du Directeur général au titre surprenant *Changements dans le monde du travail*. C'est un grand plaisir pour moi que d'être en mesure de partager avec vous quelques réflexions sur ce rapport, ainsi que sur d'autres sujets à l'ordre du jour.

Tel que le souligne le Directeur général dans son introduction, ce rapport est différent. Il se propose d'examiner si la base des connaissances de l'OIT permet de répondre à la demande croissante des services de l'Organisation.

Avant d'entrer dans le service public, j'ai passé beaucoup d'années dans le monde des affaires où une augmentation de la demande est bon signe, mais constituée aussi un important défi à relever sur la façon d'y faire face et d'y répondre. Comment fournir à nos clients des produits et des services de bonne qualité à point nommé? Pouvons-nous réussir dans un contexte de concurrence internationale croissante? Réussissons-nous à fidéliser nos clients? Je pense que ces questions sont pertinentes, non pas seulement pour le monde des affaires, mais également pour l'OIT.

Vous conviendrez comme moi que le présent rapport soulève des questions importantes pour notre Organisation et est très intéressant à lire. Comme le souligne le Directeur général, on trouve dans le rapport autant de questions que de réponses, et celui-ci constitue l'occasion d'un débat vivant et réellement démocratique.

Chacune des personnes ici présentes lira le rapport dans l'optique de l'expérience de son propre pays. Pour moi, le message clé réside dans le rôle du tripartisme et du dialogue social en tant qu'outils de réformes économiques et sociales et de changement. Le rapport suggère que trouver un nouvel équilibre entre flexibilité et sécurité constitue une réponse nécessaire aux changements apportés aux structures d'emploi et aux conditions de travail. Quelle meilleure façon d'y parvenir, pour les parties intéressées, que de s'engager dans le dialogue?

Maintenir un dialogue social effectif est fondamental. Cependant, rien ne peut aboutir dans ce domaine sans une volonté politique constante et forte de toutes les parties concernées. La législation du travail et les institutions officielles responsables du dialogue social ne sauraient garantir à elles seules des résultats satisfaisants, à moins que les partenaires sociaux soient véritablement partie prenante de ces lois et institutions.

Pour donner un exemple, l'organe tripartite national tchèque – le Conseil pour l'accord économique et social – a été créé en 1990 et a fonctionné depuis de façon satisfaisante, alors qu'il ne se basait sur aucune loi, mais au contraire sur un accord tripartite, apparemment informel, et qui s'est avéré très solide.

Le rapport met aussi en lumière les nouvelles tendances dans les relations professionnelles, en particulier en ce qui concerne l'évolution de la place de la négociation collective à différents niveaux. Ces tendances devraient être étudiées et analysées par l'OIT, dans la mesure où elles ont un impact direct sur la gouvernance des marchés du travail. De plus amples connaissances sur la relation entre les pratiques en matière de relations professionnelles, l'emploi et la productivité aideraient les mandats de l'OIT à moderniser les relations entre employeurs et travailleurs.

Je suis entièrement d'accord sur le fait que l'internationalisation et la mondialisation des marchés du travail impliquent une meilleure et majeure gouvernance au niveau transnational. Les partenaires sociaux doivent bien évidemment être impliqués dans l'édification de ce socle social international,

que ce soit par le renforcement des activités normatives de l'OIT, que par le dialogue social international.

Je souscris pleinement à ce passage du rapport où il est dit que la voie vers le travail décent passe par la croissance, l'investissement et le développement de l'entreprise. Les derniers chiffres de la croissance du PIB dans mon pays, qui sont très satisfaisants, montrent clairement que nos entreprises sont capables de faire face à une concurrence qui va constamment croissant, et je suis convaincu que l'adhésion à l'Union européenne a largement contribué à ce progrès. L'élargissement de l'Union européenne, qui est bénéfique au plus haut point pour tous les pays Membres et leur population, devrait être considéré comme un exemple de mondialisation civilisée.

Malheureusement, une grande partie de la population du monde ne tire pas profit des bénéfices potentiels de la mondialisation. En outre, du fait de la taille considérable du secteur informel, bien des travailleurs sont exclus des systèmes de sécurité sociale de base et souffrent d'une absence de sécurité absolue, et ce, comme il est laissé entendre dans le rapport, pas seulement dans les pays en développement.

Cela m'amène à un autre point: la législation du travail doit certes être améliorée et adaptée compte tenu de l'évolution du monde du travail mais elle doit aussi être appliquée et mise en œuvre plus pleinement, responsabilité qui incombe au premier chef au ministère du Travail et autres organes chargés de l'administration du travail. Je me réjouis d'entendre votre point de vue sur l'évolution du rôle des ministères du Travail que nous avons pu observer récemment dans bon nombre de pays.

Permettez-moi maintenant d'aborder très brièvement certaines des autres questions figurant à l'ordre du jour de la Conférence, à savoir la relation de travail, la coopération technique et la sécurité et la santé.

La question de la relation de travail est étroitement liée à la mutation du monde du travail telle qu'elle est décrite dans le rapport du Directeur général. Le fait que la présente Conférence soit saisie d'un projet de recommandation sur la relation de travail constitue à la fois un défi à relever et un résultat en soi et couronne plusieurs années de réflexion et de débat au sein de l'Organisation. La recommandation envisagée doit fournir aux Etats Membres des directives claires leur permettant de faire face à l'un des principaux problèmes en matière de législation du travail, à savoir la façon de déterminer l'existence d'une relation de travail. Il serait superflu d'expliquer ici à quel point cet exercice est difficile sur le plan théorique et, plus encore, dans la pratique. Malgré la difficulté de la tâche, nous sommes proches désormais d'une solution harmonieuse, notamment grâce aux débats sur le champ d'application de la relation de travail tenus à la session de 2003 de la Conférence internationale du Travail. L'esprit constructif dont ont fait preuve les principaux acteurs de la Commission de la relation de travail est un signe positif et je suis sûr que nous serons en mesure à la présente session de la Conférence d'adopter la norme internationale du travail novatrice dont nous avons tant besoin.

La protection de la sécurité et de la santé au travail figure parmi les activités essentielles de l'Organisation depuis sa création. Malgré les efforts considérables déployés par les différents acteurs

intéressés, les pertes humaines et économiques résultant d'accidents du travail et de maladies professionnelles sont toujours énormes. L'OIT estime ainsi à 2,2 millions le nombre des travailleurs qui meurent chaque année du fait d'accidents et de maladies en rapport avec le travail, à 270 millions celui des travailleurs blessés au travail et à 160 millions celui des travailleurs souffrant de maladies professionnelles, ce qui suppose des pertes économiques, équivalent à 4 pour cent du PIB mondial. En vue de renforcer l'action de l'OIT, la Conférence internationale du Travail à sa session de 2003 a adopté une résolution concernant la sécurité et la santé au travail prônant en la matière une stratégie globale.

Il est prévu à la présente session de la Conférence internationale du Travail de tenir une seconde discussion sur la sécurité et la santé au travail, discussion qui s'inscrit dans le suivi de cette stratégie globale et doit déboucher sur l'adoption de nouveaux instruments établissant en la matière un cadre promotionnel adéquat. Ces instruments devront renforcer la place de la sécurité et de la santé au travail dans l'ordre des priorités aux plans national et international, et promouvoir une approche plus systématique de ces questions au sein des entreprises. L'adoption de normes internationales ou régionales minimales pourra être particulièrement utile dans ce domaine, d'abord parce que de telles normes protègent les travailleurs mais aussi parce qu'elles créent les conditions nécessaires à une concurrence loyale.

J'aimerais aborder enfin le dernier sujet de la coopération technique. La discussion sur ce sujet permettra de faire le bilan du programme de coopération technique de l'OIT, qui couvre toute une gamme de services d'appui fournis aux Etats Membres sur demande. La coopération technique existe depuis les années trente et concerne les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs de plus de 100 pays et a connu une expansion importante ces dernières années. Elle a joué un rôle précieux pour aider les pays à réaliser les principes du travail décent pour tous.

Malgré son dynamisme et les résultats obtenus, ce volet opérationnel de l'OIT se heurte à plusieurs obstacles que la Conférence est appelée à examiner. Il faudra se demander ainsi dans un premier temps comment promouvoir véritablement les normes du travail et le travail décent, puis comment mobiliser les compétences et les ressources nécessaires pour répondre aux besoins prioritaires des mandants. On examinera en troisième lieu de quelle façon l'OIT, forte d'une structure tripartite sans égal, pourrait renforcer son rôle dans l'action pour le développement, et, enfin, comment inscrire la coopération technique dans le nouveau cadre pour la coordination des activités de développement des Nations Unies.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources, permettez-moi de vous informer que la République tchèque et l'OIT sont sur le point de signer un accord de partenariat global sur la coopération technique qui devrait créer une base juridique pour une contribution extrabudgétaire régulière et à long terme de la République tchèque aux activités de développement de l'OIT.

En conclusion, j'aimerais vous remercier une fois encore de l'honneur que vous m'avez fait et de la confiance que vous m'avez accordée en m'élisant à la présidence de la 95<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Le programme de la Conférence est chargé; cependant, avec votre coopération

et votre soutien précieux, je suis certain que nous parviendrons aux résultats escomptés au terme d'une discussion démocratique.

#### PRÉSENTATION DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT

---

Je donne maintenant la parole à M. Somavia, Secrétaire général de la Conférence et Directeur général du BIT, qui va nous présenter ses rapports.

---

*Original anglais:* Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

---

Monsieur le Président, je vous félicite de votre élection et je suis heureux de collaborer avec vous. Merci également pour cette formidable intervention par laquelle vous avez ouvert nos travaux aujourd'hui. Je me réjouis aussi de compter de si nombreux amis parmi les Vice-présidents. J'ai travaillé de manière étroite avec trois d'entre eux dans le passé.

Chers amis, soyez les bienvenus à cette 95<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je dois dire que c'est une assemblée extraordinaire. Nous sommes plus de 4000. Il s'agit là d'un record de participation depuis quelques années, qui reflète également le vif intérêt que suscitent nos débats ainsi que leur utilité croissante.

En regardant autour de moi je ne peux m'empêcher d'être épaté une fois de plus par ce que je vois. Nous sommes l'assemblée multilatérale régulière la plus représentative dans le monde et aussi la plus diverse, et parfois nous avons tendance à l'oublier simplement parce que nous sommes l'OIT. Mais nous ne retrouvons pas cette diversité de représentation dans les autres assemblées ou organes qui se réunissent à intervalles réguliers. La richesse que représente ce rassemblement d'expériences diverses, de contextes différents et de voix d'horizons multiples est unique. Nous n'en sommes pas moins unis par une communauté de valeurs et de principes, ancrés dans notre Constitution, et ensemble nous formons une puissante force.

Chaque année, les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence couvrent un certain nombre de problèmes importants du monde du travail, qui appellent une discussion approfondie et des initiatives fortes de la part de l'OIT. En voici quelques exemples.

C'est la première fois depuis 1999 que nous examinons nos activités de coopération technique. C'est un débat particulièrement crucial car il s'agit pour nous de maximiser l'impact des programmes de travail décent par pays que nous commençons à mettre en place, et de mettre également en œuvre des programmes de coopération technique avec un impact maximal pour tous les mandants. Je pense que les conclusions de ce débat vont être fondamentales pour l'avenir de la coopération technique ainsi que pour la collaboration et le soutien de ceux qui œuvrent aussi dans ce domaine.

Je vous présente un rapport sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Une fois de plus, et je le déplore, il s'agit là d'un rapport préoccupant. Il expose les perpétuelles souffrances humaines liées à la situation générale. Celle-ci est aggravée par les conséquences des fermetures nombreuses et fréquentes des points de passage et par la situation complexe concernant les soutiens financiers et tout ce que cela représente pour les condi-

tions de vie des travailleurs et pour les entreprises palestiniennes.

Donc, nous allons discuter aussi de la nature complexe et changeante de la relation de travail. Je sais que c'est une question difficile, mais en même temps je vous invite à croire en vous et en votre capacité à trouver un cadre commun acceptable, car c'est notre raison d'être. Il ne s'agit pas d'éluder les questions difficiles, mais de les surmonter, de trouver des solutions et donc de faire ce que nous faisons ici, c'est-à-dire rechercher des solutions équilibrées, bonnes pour tous. L'échec est donc exclu du champ du possible.

Nous travaillerons également à une convention sur la sécurité et la santé. Je suis persuadé que, nous parviendrons une fois de plus à un résultat équilibré et concret, qui nous permettra d'intégrer cette activité dans tous les pays, comme le Président vient de le dire.

Notre commission de la Conférence sur l'application des normes a déjà examiné une étude d'ensemble sur un domaine vital de l'inspection du travail, et nous allons également examiner un certain nombre de dossiers importants concernant l'application des normes.

Il en est un, cependant, que la commission ne va pas examiner, c'est celui de la Colombie. En effet, désormais un accord tripartite historique nous donne à tous l'espoir d'avancer avec des objectifs communs. Malheureusement, nous ne pouvons pas en dire autant du Myanmar ou du Bélarus où peu de progrès, voire aucun n'a été accompli à ce stade.

La Conférence est également saisie de notre rapport intitulé *Changements dans le monde du travail*. J'y reviendrai.

Au moment d'aborder cet ordre du jour chargé, nous pouvons puiser de l'énergie dans les succès de ces dernières années. Je dois dire que nous avons accompli un long chemin et ensemble nos voix sont entendues. Je dis cela parce que beaucoup d'entre vous m'ont demandé: «Où en sommes-nous maintenant avec l'Agenda du travail décent?» Et bien, permettez-moi d'essayer d'y apporter une réponse.

Il y a sept ans, nous avons adopté un Programme pour le renouveau et pour la modernisation de l'OIT. Notre mission était d'édifier un consensus tripartite interne et aussi d'expliquer en langage simple quelle était la vision de l'OIT et quelles seront nos activités à l'aube du nouveau siècle. Ensemble, nous avons intégré notre responsabilité historique fondamentale pour le droit au travail et pour la protection sociale, avec création d'emplois et développement des entreprises. Nous avons déclaré qu'il ne pouvait y avoir de droits des travailleurs s'il n'y avait pas de travail. Nous avons donc décidé que la création d'emplois était la priorité fondamentale.

Les droits des travailleurs, la protection sociale, l'emploi et l'entreprise, le dialogue social, l'égalité entre les sexes dans tous les domaines, l'Agenda du travail décent est l'agenda du développement.

Ce qui au début n'était qu'un concept interne pour moderniser et réformer les structures de l'OIT, par l'intermédiaire de ses mandants tripartites, est devenu en quelques années un programme qui a retrouvé en écho auprès des responsables politiques, auprès des travailleuses et des travailleurs et auprès de la communauté d'affaires, dans le monde entier. Vous tous, ministres du travail, syndicats, organisations d'employeurs, vous militez pour l'Agenda du travail décent, vous l'expliquez et vous prenez des

mesures concernant certains de ses aspects, en l'adaptant à vos régions; vous l'avez remodelé en fonction de la situation propre à vos pays et en fonction d'intérêts collectifs, et vous avez été entendus.

A Ouagadougou, les chefs d'Etats des gouvernements de l'Union africaine ont décidé que le travail décent devait être au centre d'un sommet consacré à l'emploi et à la pauvreté. A Mar del Plata, l'Organisation des Etats américains a décidé que le sommet présidentiel serait consacré au défi du travail décent, à la réduction de la pauvreté et à la gouvernance démocratique, considérée comme la clé de voûte de la stabilité politique. La Banque asiatique de développement a fait de la croissance de l'emploi décent le thème central de ses fameux rapports annuels. La Commission économique pour l'Afrique a fait de même, suivie des ministres des finances africains. Il y a à peine quelques semaines, la Commission des communautés européennes a publié une communication dont je donnerai simplement le titre: «Promouvoir un travail décent pour tous – La contribution de l'Union à la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent dans le monde».

J'indiquerai également que la société civile mène actuellement une campagne sur le thème: «Un travail décent pour une vie décente». Et en septembre dernier, plus de 150 responsables et chefs d'Etat et de gouvernement rassemblés lors d'un sommet mondial des Nations Unies se sont joints à cette campagne par le biais du paragraphe 47 du document final, qui fait du plein emploi productif et du travail décent l'un des principaux objectifs des politiques internationales et nationales pertinentes, affirme expressément les principes et droits fondamentaux au travail et explique le rôle central du travail décent dans les stratégies de développement et dans la réduction de la pauvreté.

Vous comprendrez bien que ce document final présente un progrès sans précédent vers la reconnaissance, au niveau politique le plus élevé, de l'utilité et de l'importance de l'Agenda du travail décent de l'OIT pour l'ensemble de la communauté internationale. En fait, nous avons fait de cet agenda, que l'OIT avait mis en place il y a sept ans à des fins strictement internes, un agenda mondial. Telle est la réalité: notre agenda pour l'OIT est devenu un agenda mondial.

Chers amis, je dois le dire franchement, ce succès vous revient. En effet, ce n'était pas nos réunions, mais j'ai vu de mes propres yeux comment, chacun à sa façon, vous avez tous été actifs, comment le tripartisme a joué pleinement son rôle pour expliquer et promouvoir l'Agenda du travail décent et pour influencer ces résultats et en faire partie.

Quand nous avons expliqué ensemble au monde ce qu'était l'OIT au début du XXI<sup>e</sup> siècle, nous étions en phase avec les gens et avec la politique. Les hommes et les femmes politiques se présentent aux élections en sachant ce qu'est la plus haute exigence démocratique. Les gens votent parce qu'ils veulent avoir accès à un travail décent.

Donc, nous avons influencé les activités sur le plan mondial, mais je dois dire que nous ne pouvons pas nous permettre de nous reposer sur nos lauriers. Malgré les nombreux avantages de la mondialisation, nous constatons régulièrement comment la dignité du travail a été dévalorisée, comment tant de gens sont ballotés par les vents du changement, pris entre l'espoir et la crainte, entre la chance et l'incertitude.

Ils essaient de trouver leur chemin dans une économie mondiale où les valeurs du marché l'emportent sur les valeurs humaines, où une mentalité axée sur le gain-à-tout-prix mine la solidarité humaine et où les plus faibles, qu'ils soient des travailleurs, des communautés, des entreprises ou des pays, ont en fait le moins d'opportunités. Mais surtout, malgré tant d'efforts déployés dans les pays, l'économie mondiale génère en nombre insuffisant les emplois décents dont les gens ont besoin.

L'optimisme économique de quelques-uns a pour pendant le pessimisme social profond de beaucoup d'autres. C'est pourquoi nous devons mettre en place des politiques qui substituent à une croissance sans emploi une croissance générant des emplois de qualité.

Nous savons très bien que les déclarations sur ces questions et la réalité diffèrent beaucoup, mais nous savons que tous ces engagements en faveur de l'approche fondée sur le travail décent font qu'il est plus facile de se mobiliser et de promouvoir les politiques et programmes de travail décent pour qu'ils se concrétisent. De même, il y a un respect renouvelé pour l'OIT. Le défi est donc de déployer encore davantage d'efforts pour traduire ce soutien à l'échelle mondiale dans des politiques qui feront du travail décent une réalité nationale. C'est ce que je vais vraisemblablement répéter au cours des prochaines années. L'époque nous est favorable et, ayant pris des engagements sur le plan international, il faut maintenant se concentrer sur les réalités nationales.

Pour cela, il faut agir d'abord au niveau national. Nous devons aider les gouvernements et les partenaires sociaux à mettre l'Agenda du travail décent en pratique, pour qu'il change véritablement la vie des gens, et chaque pays définira ses priorités, ses choix, ses politiques.

Nos programmes par pays de promotion du travail décent deviendront progressivement le principal instrument de coopération avec les Etats Membres, et se traduiront par l'engagement et par la fixation tripartite de priorités, auxquelles les intéressés seront partie prenante. Je sais que le tripartisme ne fonctionne pas parfaitement dans tous les pays, mais je sais aussi que plus nous agissons, plus nous pourrions réfléchir ensemble sur la manière d'intégrer l'emploi dans les stratégies de développement, et sur la manière d'inscrire les programmes de promotion du travail décent dans ces stratégies, par le tripartisme et par le dialogue social, meilleurs seront nos résultats. Les programmes par pays de promotion du travail décent sont aussi la contribution qu'apporte l'OIT aux cadres internationaux de développement, et visent l'appui des donateurs et d'autres acteurs de la coopération au développement. Ils sont aussi un moyen important pour l'OIT de se joindre aux efforts que l'ONU déploie pour rendre l'action plus cohérente et pour mieux la coordonner à l'échelle des pays, efforts que promeut la réforme du système des Nations Unies.

Deuxièmement, sur le plan régional, il est vrai que ce sont les sommets régionaux qui ont montré la voie pour la mise en place du programme d'action que nous suivons. A Budapest, l'an dernier, la Réunion Régionale européenne de l'OIT a cimenté un partenariat concret avec l'Union européenne pour faire progresser l'Agenda du travail décent, dans la région et dans les pays qui ne sont pas membres de l'Union. Lors de la récente Réunion régionale des Amériques à Brasilia, il a été décidé que notre rap-

port sur un agenda de l'hémisphère pour le travail décent, pour les dix prochaines années, servirait de guide pour l'élaboration de mesures à l'échelle nationale pendant la prochaine décennie.

Je compte sur une orientation analogue pour la Réunion régionale asienne en août, et pour la Réunion régionale africaine l'année prochaine, compte étant tenu des spécificités de chaque région. Nous pouvons rechercher de nouveaux moyens pour approfondir la coopération entre les différentes régions des pays en développement, et je tiens à ce que nous y réfléchissions ensemble. Nous devons renforcer et élargir la coopération Sud-Sud ainsi que les possibilités d'apprendre et de tirer les enseignements des expériences des uns et des autres. Je souhaite que vous réfléchissiez à un programme plus ample qui irait dans ce sens et que vous demandiez aux pays qui ont des moyens de coopération de réfléchir au fait qu'il est utile que les pays en développement aient la possibilité de participer et de mettre leur expérience au service des autres.

Le troisième élément essentiel pour que le travail décent devienne une réalité c'est d'œuvrer avec d'autres organisations internationales afin de répondre aux priorités nationales et à la nécessité que chacun soit partie prenante à l'échelle nationale. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a déclaré récemment ce qui suit: Lorsque, par exemple, on parle de politique macroéconomique, le réflexe institutionnalisé devrait toujours être de se demander: «Quelles incidences cela peut-il avoir sur l'emploi?» Il est très important que le Secrétaire général approuve aussi clairement l'agenda.

Pour contribuer à cette action, nous agissons avec des institutions de coopération pour le développement multilatérales, régionales ou autres, y compris les institutions de Bretton Woods, afin qu'elles intègrent systématiquement les objectifs de l'emploi productif et du travail décent dans leur dialogue sur les mesures à prendre et dans leurs cycles de programmation avec les pays et les régions. Il y a quelques années, nous avons commencé le premier cycle de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, et il est logique qu'ils fassent partie du deuxième cycle. Ces initiatives s'intensifient et relèvent de la Commission de la coopération technique de la Conférence.

Je voudrais aussi indiquer que les Etats membres du Conseil économique et social des Nations Unies ont décidé que leur premier débat de haut niveau, depuis le Sommet mondial, qui aura lieu début juillet à Genève, aura pour principal thème le plein emploi productif et le travail décent. Je suis certain que cela contribuera à intégrer ces questions dans l'action du système des Nations Unies.

Ainsi, d'une certaine façon, l'Agenda du travail décent suit son propre cours: beaucoup de choses se passent dans ce domaine, indépendamment de l'action de l'OIT. Les gens s'en inspirent parce qu'ils estiment qu'il est important, utile, et ils souhaitent travailler sur le concept et le contenu de l'Agenda du travail décent.

Notre approche est de plus en plus acceptée, ce qui représente des défis et des opportunités pour nous. Cela entraîne aussi des demandes réelles qui nous obligent à évaluer sans cesse nos résultats et à chercher les moyens de mieux faire, en tenant compte des réalités auxquelles sont confrontés les gouvernements, les employeurs et les travailleurs.

Le rapport sur les *Changements dans le monde du travail* fait la synthèse globale du contexte mondial

dans lequel nous faisons progresser l'Agenda du travail décent. Si l'on ne comprend pas le contexte global, il est extrêmement difficile d'être efficace dans les domaines particuliers. Nous devons poursuivre notre mandat en connaissant les tenants et les aboutissants de ce contexte, et c'est sur cette base que nous commencerons à planifier notre prochain programme et budget.

Le rapport complète notre base de connaissances. Il offre une vision globale des multiples changements et processus dans le monde du travail et nous permettra de mieux comprendre comment les outils de l'OIT peuvent être conçus, utilisés et adaptés pour répondre à ces changements. Autre point important: pour plusieurs des questions qui sont soulignées dans le rapport, vous vous êtes préparés pour relever les défis et vous avez déjà décidé d'agir en inscrivant ces questions à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail. J'en donnerai quelques exemples. Premièrement, dans le rapport, nous concluons qu'il est possible maintenant de dire qu'un marché du travail mondial se dessine. La plupart des femmes et des hommes ne peuvent pas franchir aisément les frontières pour rechercher du travail, et la moitié de la main-d'œuvre dans le monde vit dans la pauvreté, en marge de l'économie mondialisée. Cela dit, des centaines de millions de travailleurs aujourd'hui sont reliés à l'économie mondialisée parce que les produits qu'ils fabriquent et les employeurs le sont. Cette réalité, inévitablement, pose la question suivante: de quelles normes mondiales et de quel seuil social avons-nous besoin dans une économie mondialisée?

Bien sûr, c'est la principale raison de la Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Nous sommes allés plus loin depuis. Par exemple, l'un des secteurs qui fonctionnent manifestement dans le marché du travail mondial est le transport maritime. Cette année, nous avons adopté la convention consolidée du travail maritime.

Cela montre que nous pouvons élaborer des conventions modernes, assorties de mécanismes d'application solides, qui satisfont tous les mandats. C'est ce qui a été fait en février cette année, dans cette même salle. Vous le savez, la convention a été adoptée sans opposition.

Deuxièmement, quelque 80 pour cent de la main-d'œuvre dans le monde vit dans des pays en développement: 430 millions d'emplois devront être créés d'ici à 2015, ne serait-ce que pour suivre la croissance de la main-d'œuvre dans ces pays. Le défi de la création d'emplois s'ajoute à la pression qu'entraîne le fait que, constamment, de nombreuses personnes, poussées par la pauvreté et par l'espoir de trouver un meilleur emploi, quittent les zones agricoles et rurales pour aller dans les villes. C'est là aussi la cause des migrations internationales.

Nous nous préoccupons de ces problèmes. Ainsi, nous avons approuvé différentes recommandations sur l'économie informelle en 2002, d'autres recommandations sur les migrations du travail en 2004, une convention clé sur la sécurité et la santé dans l'agriculture en 2001 et une recommandation sur la promotion des coopératives en 2002. Tous ces textes concernent les grands thèmes énoncés plus hauts.

Cette année se tient notre deuxième débat d'importance sur le travail des enfants depuis l'adoption de la Déclaration de 1998, et nous pou-

vons dire avec fierté que nous avons parcouru du chemin.

Certes, le succès se mesure en chiffres, mais aussi, je crois, dans les yeux des enfants qui bénéficient des programmes de l'IPEC, comme je le constate dans les pays visités. Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire, mais nous allons dans la bonne direction. Aujourd'hui, les pays tirent fierté du fait que le nombre d'enfants au travail est en baisse. Il s'agit d'une évolution fondamentale, due à l'action sur le terrain de l'OIT et de ses mandants.

En troisième lieu, d'un point de vue mondial, ce sont les services qui représentent de plus en plus la principale source de croissance de l'emploi.

Cette évolution est liée à un phénomène quasi mondial, à savoir la coexistence de pénuries de qualifications et la hausse du chômage. Les nouvelles technologies se répandent beaucoup plus vite que les compétences humaines qui permettent de les gérer et de les exploiter au mieux.

En 2004, nous avons adopté un nouvel instrument sur la mise en valeur des ressources humaines; en 2005, nous nous sommes entendus sur une série d'orientations générales relatives à l'emploi des jeunes et au temps de travail; en 1998, nous avons adopté un jeu complet de mesures visant à promouvoir les petites entreprises; cette année, nous revenons à la question de la relation d'emploi. Toutes ces questions sont au cœur de l'adaptation aux changements qui se produisent dans la structure de l'emploi.

En quatrième lieu, alors que certains pays en développement et que la plupart des pays développés font face au vieillissement de la population, le coût économique de l'exclusion de l'emploi va augmenter de plus en plus. Pour donner un seul exemple, nous ne pouvons accepter une situation où plus de six travailleurs du monde sur dix sont dépourvus de protection sociale.

Certes, nous avons abordé en maintes occasions, au cours du passé récent, cette question de l'exclusion de l'emploi, par exemple en 2003 dans le rapport sur *L'égalité au travail*, qui fait suite à la Déclaration, ou en 2000 dans le cadre de la convention sur la protection de la maternité.

Je tiens à souligner que notre nouveau consensus de 2001 sur la sécurité sociale constitue de plus en plus la base réaliste d'un développement à travers le monde de systèmes efficaces d'un niveau correspondant aux ressources nationales et au soutien international. Cette approche aide également à trouver des solutions aux problèmes auxquels sont confrontés les systèmes plus anciens.

Quelle conclusion tirer de tout cela? Celle-ci: si la communauté internationale analyse l'Agenda pour un travail décent et lui donne son aval au plan mondial, nous poursuivrons nos activités habituelles consistant à débattre, à négocier et à nous entendre sur les mesures à prendre dans différents domaines clés, afin de concrétiser cet agenda. Bien entendu, le Conseil d'administration et le Bureau examinent nombres d'autres questions, répondant ainsi à la préoccupation qui a toujours été la mienne depuis mon arrivée à l'OIT, à savoir qu'il est essentiel de veiller à ce que nos connaissances et notre action restent en phase avec l'évolution du monde du travail.

Ainsi, nous sommes témoins de changements fondamentaux, changements qui vont sans doute se poursuivre, et même s'intensifier. Pour faire face aux nombreux défis que soulèvent ces changements,

nous devons renforcer les moyens qui sont les nôtres pour agir en tant que syndicats, qu'organisations d'employeurs et que ministères du travail, afin de constituer ensemble la voix tripartite du monde du travail. Je crois également qu'il devrait exister un engagement mondial en ce sens, c'est-à-dire une reconnaissance générale du rôle que joue le tripartisme dans la stabilisation des sociétés, dans l'édification du consensus et dans la mise en place de bonnes relations professionnelles.

Comme dans le passé récent, je souhaite rappeler que le tripartisme est la clé de notre action future. Nous devons appuyer nos mandants quand ils sont forts et les renforcer quand ils sont faibles. Comme vous le savez, si elle ne dispose pas de l'appui de mandants forts, soudés, modernes, sûrs d'eux-mêmes, prêts à réfléchir de manière créative et animés de la foi dans l'efficacité du dialogue social, l'OIT ne peut ni exploiter pleinement son potentiel ni accomplir pleinement sa mission, tant sur le plan national que sur le plan international. C'est ici que vous avez un rôle à jouer et que vous pouvez contribuer à renforcer notre action commune.

A cette fin, nous devons tous explorer de nouvelles voies, trouver de nouveaux alliés et imaginer de nouvelles façons de travailler ensemble.

Chers amis, je voudrais dire pour terminer que l'appui dont bénéficie aujourd'hui notre vision nous ouvre de vastes perspectives et nous confère une immense responsabilité. Voici venu le temps des réformes, et nous accueillons ce temps favorablement. C'est la réforme de l'OIT qui nous rassemble ici. C'est la poursuite des réformes qui nous conduira vers notre but. J'ai abordé cette question dans le cadre du Conseil d'administration.

Alors que nous pensons déjà à notre 90<sup>e</sup> anniversaire, nous agissons dans les domaines importants et nous progressons.

Cependant, il reste un obstacle de taille. Aujourd'hui, l'équité et la justice sociale ne sont pas les moteurs du monde du travail. J'aurais beaucoup aimé pouvoir dire le contraire dans mon rapport, mais cela aurait été contraire à la vérité. Cette situation limite inévitablement notre capacité d'agir.

C'est là la plus grande lutte sociale du début de ce XXI<sup>e</sup> siècle, comme on le constate tous les jours. Pourtant, le fait que nous soulevons les vraies questions ne signifie pas que nous avons l'exclusivité des solutions; il signifie simplement que nous sommes conscients des préoccupations des gens. Voilà pourquoi nous devons persévérer. Persévérer dans la défense d'une juste cause est un puissant moteur de changement.

Je voudrais donner ici un exemple récent. Comme beaucoup d'entre vous le savent, la crise récente du Népal, qui menaçait la liberté syndicale, m'a profondément préoccupé, notamment en ce qui concerne la sécurité personnelle de notre ami Laxman Basnet, membre travailleur du Conseil d'administration, et celle des autres dirigeants et militants syndicaux.

C'est avec un grand plaisir que j'ai pu envoyer un message de félicitations au Premier ministre, M. G.P. Koirala, et l'inviter à parler devant la Conférence. Voici des extraits de sa réponse, reçue il y a six jours.

«Cher M. Somavia,

Au nom du peuple et du gouvernement du Népal, je souhaite remercier l'OIT et vous remercier personnellement de l'appui apporté à notre lutte pour le rétablissement de la démocratie et des droits de

l'homme au Népal. Le soulèvement historique de 2006 a enfin établi la souveraineté du peuple. Il nous faut aujourd'hui affermir les acquis du mouvement démocratique.»

Indiquant qu'il ne pouvait se joindre à nous actuellement, ce qui est compréhensible, le Premier ministre a ajouté: «Compte tenu de mon passé politique, je considère cette invitation comme un grand honneur pour la classe ouvrière du Népal.»

Et, croyez moi, un jour tous les dirigeants démocratiques qui ont lutté pour la liberté se dresseront devant vous et vous diront ce que Lech Walesa, Nelson Mandela, les syndicalistes chiliens et tant d'autres ont déjà dit, à savoir: «Merci à l'OIT de s'être battue pour l'équité et la justice sociale. Merci de n'avoir pas craint d'être parfois une voie isolée et de nous avoir donné un rayon d'espoir dans notre nuit la plus noire.»

C'est là, chers amis, que résident notre mandat et notre mission. Tel est le beau cadeau que nous a fait l'histoire, et telle est la tâche redoutable qui nous attend.

En recevant ce cadeau et en accomplissant cette tâche, nous rendrons honneur à nos prédécesseurs et nous transmettrons le flambeau à nos enfants.

---

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT

Je remercie M. Somavia de ces mots qui vont très certainement nous inspirer et qui fourniront, de même que la présentation faite la semaine dernière par le Président du Conseil d'administration, la base d'une discussion fructueuse aux mandants tripartites, ainsi à même de donner leur avis sur les activités futures de notre Organisation.

**PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION  
DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS: PRÉSENTATION  
DU RAPPORT DONT LA CONFÉRENCE PREND ACTE**

---

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT

Le premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, qui a été publié dans le *Compte rendu provisoire* n° 5B, fixe le quorum de nos travaux.

La Conférence est invitée à prendre acte de ce rapport.

*(La Conférence prend acte du rapport.)*

**PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION  
DE PROPOSITION: PRÉSENTATION DU RAPPORT  
DONT LA CONFÉRENCE PREND ACTE**

---

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT

Le président de la Commission de proposition, l'Ambassadeur Macedo du Mexique ne pouvant malheureusement pas être parmi nous, je vais demander à M. Trotman, vice-président travailleur de la commission, de bien vouloir présenter le premier le rapport de la commission.

---

*Original anglais:* M. TROTMAN

C'est pour moi un grand honneur que de présenter à la Conférence le premier rapport de la Commission de proposition qui se trouve dans le *Compte rendu provisoire* n° 3-1. Le rapport fait état d'un certain nombre de décisions qui portent sur le travail de la Conférence et je vais maintenant en faire la synthèse.

La commission a décidé que la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général commencerait aujourd'hui à

10 heures et que la liste des orateurs serait close jeudi 8 juin à 18 heures. La commission a également décidé, sur la recommandation du Conseil d'administration, que le rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, intitulé *La fin du travail des enfants, un objectif à notre portée*, fera l'objet d'une discussion distincte et elle a décidé que deux séances spéciales seront consacrées, le vendredi 9 juin, à cette discussion. La commission a approuvé le projet de plan de travail qui est présenté à l'annexe IV du rapport et qui pourrait être modifié durant la Conférence.

Je tiens également à attirer l'attention sur les suggestions dans le rapport qui portent sur le quorum, la ponctualité et les négociations au sein des différentes commissions. Ces suggestions visent à faciliter les travaux de la Conférence. En ce qui concerne la participation aux commissions de la Conférence de Membres ayant perdu le droit de vote, la Commission de proposition recommande à la Conférence que soit suivie la pratique adoptée ces dernières années par les délégués du groupe gouvernemental qui s'abstiennent de prétendre à la qualité de membres titulaires des commissions s'ils ne sont pas, à ce moment-là, habilités à voter.

La Commission de proposition recommande également que, si pour une raison quelconque cette pratique n'était pas pleinement respectée, les coefficients de pondération pour les votes en commission soient calculés sur la base du nombre de membres gouvernementaux titulaires habilités à voter. Le système électronique de vote prend cette donnée en considération.

La Commission de proposition a invité un certain nombre d'organisations internationales non gouvernementales à se faire représenter aux travaux des commissions traitant des questions à l'ordre du jour pour lesquelles elles avaient manifesté un intérêt particulier. La commission a noté que la représentation de ces organisations à la Conférence est régie par des dispositions spécifiques du Règlement de la Conférence, en particulier l'article 2, paragraphe 3 j), et l'article 56, paragraphe 9. Ces dispositions sont sans préjudice de la participation des organisations de travailleurs et d'employeurs aux travaux de la Conférence et de ses commissions.

La Commission de proposition a également décidé de soumettre à la Conférence une résolution, qui fera l'objet d'un vote lors d'une séance ultérieure, portant sur un amendement à l'article 2, paragraphe 4, du Règlement de la Conférence. L'objectif de cet amendement est de mettre fin à une anomalie de la procédure qui découle des réformes précédentes du fonctionnement du Conseil d'administration. Cet amendement permettrait au Conseil d'administration de prendre des décisions en temps voulu concernant des demandes d'organisations non gouvernementales internationales souhaitant se faire représenter à la Conférence.

La commission a également pris des décisions portant sur la composition de la Commission de vérification des pouvoirs et du Comité de rédaction de la Conférence.

Enfin, la commission a pris note de la demande que lui a faite la Conférence de lui faire rapport sur une question supplémentaire à l'ordre du jour: examiner quelles nouvelles mesures l'OIT pourrait prendre en vertu de sa Constitution pour: i) assurer efficacement le respect par le Myanmar des recommandations de la commission d'enquête, et

ii) veiller à ce que des poursuites ne soient pas engagées contre les plaignants ou leurs représentants. La commission a décidé de tenir ses discussions sur cette question mardi 13 juin.

Je présente ainsi le rapport de la Commission de proposition à la Conférence pour adoption.

---

*Original anglais.* Le PRÉSIDENT

La Conférence est invitée à prendre acte de ce rapport.

*(La Conférence prend acte du rapport.)*

La résolution concernant l'amendement au Règlement de la Conférence internationale du Travail sera soumise à la Conférence pour adoption lors d'un vote dans le courant de cette session. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que vous approuvez cette procédure?

*(Il en est ainsi décidé.)*

**RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:  
DISCUSSION**

---

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT

Avant d'entamer la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général, je souhaiterais prononcer la déclaration suivante au nom de tous les membres du bureau de la Conférence afin de vous rappeler les principes qui régissent nos débats. Ces principes ont été établis par le Groupe de travail sur le programme et la structure de l'OIT, approuvés par le Conseil d'administration et communiqués à la Conférence en 1967.

Ils sont énoncés dans les paragraphes 54 à 58 du rapport du groupe de travail, qui sont rappelés dans le guide de la Conférence pour la 95<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail dont vous devriez tous posséder un exemplaire.

Les membres du bureau de la Conférence attirent l'attention de tous les délégués sur la teneur du paragraphe 58, libellé comme suit: «Dans des périodes de tensions politiques aiguës», une double responsabilité incombe à l'OIT, «défendre les valeurs de liberté et de dignité de l'homme proclamées dans sa constitution» et réduire au lieu de les multiplier les points de tension internationale «en s'efforçant d'assurer le degré le plus élevé possible de collaboration dans la poursuite des objectifs de l'OIT».

Chaque délégué à la Conférence internationale du Travail a donc l'obligation envers celle-ci de garder cette considération constamment présente à l'esprit et le Président a également une obligation envers celle-ci de veiller à ce que la Conférence ne les perde pas de vue. Il faut également rappeler que les débats de la Conférence internationale du Travail ne doivent pas empiéter sur les discussions propres au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York auxquels la Charte confie la responsabilité des décisions politiques dans le système des Nations Unies. J'aimerais donc demander à tous les délégués de respecter ces principes. Nous, membres du bureau de la Conférence, nous nous sommes engagés à faire respecter ces principes.

Je tiens également à indiquer que je compte sur chacun d'entre vous pour que les discussions s'engagent dans un esprit d'ouverture et avec la dignité qui incombe à la plus haute instance interna-

tionale dans le domaine des questions sociales et du travail.

La liberté d'expression est cruciale pour l'Organisation internationale du Travail. Toutefois, pour que ce droit soit exercé dans le respect mutuel, il est extrêmement important que tous les délégués emploient un langage parlementaire, respectent la procédure d'usage, s'en tiennent aux points en discussion et évitent de soulever des questions étrangères à ces points. Il nous faut accepter un certain degré de discipline si nous voulons que nos travaux se déroulent bien et qu'ils soient couronnés de succès.

Chaque délégué pourra exercer son droit de réponse s'il estime que son gouvernement ou lui-même a été mis en cause. Dans ce cas, la demande pour faire usage du droit de réponse devra être présentée au Président avant la fin de la séance durant laquelle le délégué souhaite exercer ce droit. Veuillez formuler cette demande à la tribune et informer le greffier de votre souhait. Le greffier transmettra votre demande au Président qui conviendra avec la délégation concernée du moment auquel l'intéressé exercera son droit de réponse.

La réponse ne doit porter que sur le point en discussion. Elle ne doit pas excéder deux minutes et doit être prononcée dans un langage correct et parlementaire. Nous rappelons enfin que, dans notre Organisation, il n'y a pas de droit de réponse à une réponse.

Notez également que la durée des interventions est limitée selon le Règlement de la Conférence à cinq minutes. Tous les délégués et ministres prenant part à cette Conférence voudront bien tenir compte de cette règle de cinq minutes lorsqu'ils prépareront leur discours, de sorte que le Président ne soit pas obligé de leur retirer la parole avant la fin de leur intervention.

Je tiens à vous rappeler également que la liste des orateurs pour la discussion portant sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général sera close le jeudi 8 juin à 18 heures.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces arrangements rencontrent l'agrément de la Conférence?

*(Il en est ainsi décidé.)*

Pour la septième fois, le Directeur général soumet un rapport global au titre du suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Cette année, la Conférence revient sur le troisième sujet qui est couvert dans le cycle de quatre ans, à savoir l'élimination du travail des enfants.

La discussion du rapport global intitulé *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée* aura lieu vendredi 9 juin au cours de deux séances. Il n'y aura pas d'autre séance plénière ce jour-là. Il n'y aura pas non plus de liste officielle des orateurs pour la séance consacrée au rapport global. Les participants pourront s'inscrire s'ils souhaitent prendre la parole le jour de la discussion, en utilisant les formules qui seront disponibles dans la salle. L'ordre des orateurs sera arrêté par le Président. Au début et à la fin de la discussion, un temps de parole sera accordé à ceux qui s'expriment au nom d'un groupe de pays. Notre objectif est d'encourager un débat interactif qui permette d'obtenir des orientations sur l'action future de l'OIT pour lutter contre le travail des enfants. En milieu de journée, une manifestation spéciale est prévue pour mettre en lumière les meilleures pratiques dans le domaine de

l'élimination du travail des enfants. Je rappelle, comme je l'ai annoncé à la première séance plénière, que ces arrangements entraînent la suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence, à savoir l'article 14, paragraphe 6, qui limite la durée des interventions et, dans la mesure requise, l'article 14, paragraphe 2, sur l'ordre dans lequel la parole est donnée aux orateurs.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la suspension des dispositions du Règlement de la Conférence, telle que présentée mercredi dernier, prend effet dès la présente séance?

*(Il en est ainsi décidé.)*

Vous vous souviendrez également, comme je l'ai annoncé à la première séance, que l'absence d'une commission des résolutions à cette séance de la Conférence internationale du Travail exige la suspension de toute référence à cette commission à l'article 17, paragraphe 3, du Règlement de la Conférence, ainsi qu'aux paragraphes 4 à 10 du même article.

En outre, comme je vous en ai fait part à la première séance, pour la discussion en plénière des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général, les arrangements concernant la transcription des discours de cinq minutes en anglais, français et espagnol seulement, suivant la langue choisie par le gouvernement du pays de l'orateur aux fins de la correspondance officielle avec l'OIT exigent la suspension de la partie correspondante du paragraphe 5 de l'article 24 du Règlement de la Conférence.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces suspensions en vertu de l'article 76 du Règlement de la Conférence, telles que présentées à la première séance, prennent effet dès la présente séance?

*(Il en est ainsi décidé.)*

Nous allons maintenant ouvrir la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

*(La séance se poursuit avec les discours des délégués, qui sont reproduits dans le Compte rendu provisoire n° 9.)*

#### **DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU BUREAU DE LA CONFÉRENCE**

En vertu de la délégation de pouvoirs octroyée au bureau de la Conférence internationale du Travail, applicable du mercredi 31 mai à 11 h 25 au lundi 5 juin 2006 à 10 heures, permettant au bureau de prendre des décisions non sujettes à controverse concernant l'organisation de la Conférence,

le bureau de la Conférence, à la demande du groupe des travailleurs, a reconnu le statut de membres travailleurs suppléants de la Commission de propositions des délégués suivants: M. Blondel (*France*), M<sup>me</sup> Byers (*Canada*), M. Edström (*Suède*), M. Etty (*Pays-Bas*), M. Sidi Said (*Algérie*), M. Silaban (*Indonésie*), M. Syed Shahir (*Malaisie*) et M<sup>me</sup> Valkonen (*Finlande*).

*(La séance est levée à 13 h 50.)*

### Troisième séance

Lundi 5 juin 2005, 15 h 15

Présidence de MM. Sajda et de Regil

---

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT

---

Je déclare ouverte la troisième séance de la 95<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Je donne la parole au Greffier de la Conférence qui va nous faire une annonce.

#### **RATIFICATION DE CONVENTIONS INTERNATIONALES DU TRAVAIL PAR LE PORTUGAL ET LA LETTONIE**

---

Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

---

J'ai le plaisir de vous informer de la ratification par le Portugal de la convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994, et de la ratification par la Lettonie de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, ces ratifications ayant été enregistrées le 2 juin. Cela signifie que la Lettonie a maintenant ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT.

#### **RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)**

---

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT

---

Nous reprenons la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Je vous rappelle que le temps de parole est limité à cinq minutes, et que moi-même et mes aides allons régir ce temps de parole de façon extrêmement rigoureuse.

*(La séance se poursuit avec les discours des délégués, qui sont reproduits dans le Compte rendu n° 9.)*

*(La séance est levée à 18 h 05.)*

## TABLE DES MATIÈRES

Page

### *Deuxième séance:*

Allocution du Président de la Conférence .....	1
<i>Orateur:</i> M. Sajda	
Présentation des rapports du Directeur général .....	3
<i>Orateur:</i> Le Secrétaire générale de la Conférence	
Premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs: Présentation du rapport dont la Conférence prend acte .....	7
Premier rapport de la Commission de proposition: Présentation du rapport dont la Conférence prend acte .....	7
<i>Orateur:</i> M. Trotman	
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: Discussion .....	8
Délégation de pouvoirs au bureau de la Conférence .....	9

### *Troisième séance:*

Ratification de conventions internationales du travail par le Portugal et la Lettonie .....	10
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: Discussion ( <i>suite</i> ) .....	10